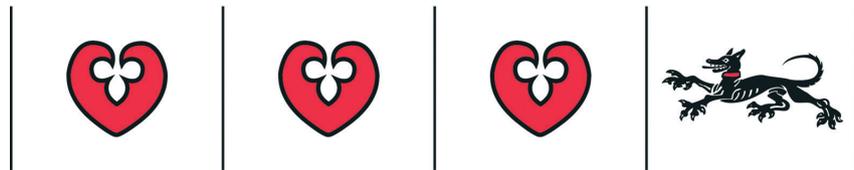


# ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

## École de musique locale de la Commune de Feulen

Gemeng **Feelen**



Fiche d'inscription

**Année scolaire 2024/2025**

## Modalités d'inscription

### 1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 est le dimanche 26 mai 2024.**
- Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

### 2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de **places étant limité pour tous les cours**, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux enfants.
- Pour les cours d'instrument, il est **obligatoire de disposer de l'instrument choisi**.
- La **fréquentation des cours** de la formation musicale 1 jusqu'à la **formation musicale 4** (certificat de la division inférieure) **est obligatoire** pour poursuivre la formation instrumentale et vocale. **L'abandon du cours de formation musicale** au cours de l'année entraînera l'**arrêt obligatoire des cours individuels**.

### 3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1<sup>er</sup> trimestre par leur administration communale respective. **Les droits d'inscription sont non remboursables.**
- **Aide étatique** (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

COURS COLLECTIFS (sous réserve de changements sur le vu des inscriptions)				
Cours	Conditions d'admission	Jours et horaires de cours	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical	à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Jeudi 13h30-14h30	gratuit	/
Formation musicale 1	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Jeudi 14h30-15h30	gratuit	100 €

COURS INDIVIDUELS	
Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent : Petits cuivres : trompette / bugle / cornet	suivre en parallèle un cursus de formation musicale à partir de la formation musicale 1 jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4)

Droits d'inscription (annuels)	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1+2		100 €
Inférieur 3 + 4		
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

## Lieux et horaires des cours

Salle de musique de la Fanfare Feulen à Niederfeulen.

**Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.**

La rentrée scolaire aura lieu mercredi le **18 septembre 2024**.

## Renseignements

**Responsable locale:**  
Madame Schaltz Sandra  
Tél : 81 74 50 / 621 19 06 58  
sandra.schaltz@ugda.lu

**École de musique de l'UGDA**  
Claude Mousel: 22 05 58 - 38 / claudemousel@ugda.lu

